

A S S E M B L É E      N A T I O N A L E

X V I <sup>e</sup>      L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission des affaires culturelles et de l'éducation

- Audition de M. Philippe Jost, président de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre Dame de Paris, et communication du groupe de travail chargé du suivi de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (Mme Anne Brugnera et M. Julien Odoul, co-présidents) ....2
- Présences en réunion ..... 24

Mercredi

13 décembre 2023

Séance de 9 heures 30

Compte rendu n° 29

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

**Présidence de  
Mme Isabelle Rauch,  
Présidente**



*La séance est ouverte à neuf heures trente cinq.*

*(Présidence de Mme Isabelle Rauch, présidente)*

*La commission auditionne M. Philippe Jost, président de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, et entend une communication du groupe de travail chargé du suivi de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (Mme Anne Brugnera et M. Julien Odoul, co-présidents).*

**Mme la présidente Isabelle Rauch.** Mes chers collègues, monsieur le président Philippe Jost. Permettez-moi d'abord de rendre un hommage appuyé au général Jean-Louis Georgelin, votre prédécesseur, tragiquement disparu l'été dernier. J'ai eu l'occasion de rencontrer cet homme qui a marqué le chantier de Notre-Dame de Paris. Je suis persuadée que vous aborderez également son héritage et l'impact de son travail sur le chantier.

En effet, après avoir été son adjoint, vous portez désormais la lourde responsabilité de finaliser le chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Si tout se déroule comme prévu, nous espérons que la première messe dans la cathédrale restaurée sera célébrée dans un an. Vous nous direz si ce calendrier ambitieux pourra être respecté. Notre commission, fortement investie dans le suivi de ce chantier exceptionnel depuis l'incendie destructeur du 15 avril 2019, suit avec intérêt son évolution.

La mise en place du groupe de travail, coprésidé par Mme Anne Brugnera et M. Julien Odoul, témoigne de cet engagement. Ils vont nous exposer les conclusions des travaux qu'ils ont menés depuis le début de cette législature.

**Mme Anne Brugnera (RE).** Un peu plus d'un an après la constitution de notre groupe de travail sur la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris, et à moins d'un an de sa réouverture prévue le 8 décembre 2024, je suis honorée de vous présenter un premier bilan de nos travaux de suivi. Je commencerai par évaluer les avancées réalisées depuis l'adoption de la loi du 29 juillet 2019, qui avait initié une souscription nationale pour ce projet ambitieux. Dans un second temps, le président Odoul présentera l'avancement des travaux et les perspectives d'achèvement du chantier.

Avant de poursuivre, je tiens, à mon tour, à rendre hommage au général Georgelin. Sa disparition soudaine en août dernier a profondément affecté toutes les personnes impliquées dans le projet. En tant que rapporteure du projet de loi pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet et membre du groupe de travail, j'ai eu l'opportunité d'échanger régulièrement avec lui.

Sa détermination et son implication constante dans la conduite du chantier de la cathédrale, auquel il a consacré une énergie inépuisable, sont vivement regrettées. Je suis convaincue que son action a été déterminante pour la réussite de cette entreprise, et je déplore qu'il ne puisse assister à la réouverture de la cathédrale. L'inscription de son nom dans le bois de la flèche de la cathédrale, réalisée lors de la récente visite du Président de la République, immortalise son travail remarquable, à l'instar des mentions dissimulées par les charpentiers d'hier et d'aujourd'hui sur les pièces façonnées. Son nom sera ainsi lié à jamais à l'œuvre essentielle qu'il a accomplie en dirigeant ce chantier.

Aujourd'hui, je suis ravie de discuter des enjeux de la restauration en présence de M. Philippe Jost, dont la nomination en septembre a été unanimement saluée. En tant que directeur général délégué de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (EPRNDP) depuis décembre 2019, votre connaissance approfondie du chantier garantit une continuité essentielle. Je me réjouis que vous puissiez reprendre le flambeau de cette tâche immense et ne doute pas que vous mènerez à terme ce projet dont l'ambition avait parfois pu être initialement considérée comme déraisonnable.

Je vais à présent revenir sur les défis rencontrés lors de l'élaboration du projet de loi pour la conservation et la restauration de Notre-Dame de Paris. Rappelons-nous que son adoption avait suscité d'âpres discussions au sein de nos assemblées. Les craintes liées aux dérogations possibles aux normes patrimoniales et les interrogations sur la pertinence de la constitution d'un établissement public spécialisé avaient marqué les discussions.

Pour répondre à ces préoccupations, le président Bruno Studer s'était engagé, lors d'une séance publique, à ce que la commission des affaires culturelles poursuive son suivi jusqu'à la fin du chantier. Je tiens à remercier la présidente Isabelle Rauch d'avoir honoré cette promesse. La loi du 29 juillet 2019 a encadré la souscription nationale pour la restauration de Notre-Dame de Paris, créé un établissement public chargé de la maîtrise d'ouvrage des travaux et prévu des dérogations aux règles de droit commun pour ce chantier extraordinaire.

La souscription nationale a déclenché un élan de générosité sans précédent en France et dans le monde. D'après les fondations que nous avons auditionnées la semaine dernière, la Fondation du patrimoine a collecté 232 millions d'euros de contributions, la Fondation Notre-Dame 358 millions d'euros, et la Fondation de France plus de 31 millions d'euros pour la restauration de Notre-Dame de Paris depuis l'incendie. Avec les dons reçus par le Centre des monuments nationaux (CMN) et l'EPRNDP, le total s'élève à près de 840 millions d'euros, selon les derniers chiffres.

La majorité de ces dons est désormais sécurisée. Les promesses de dons ont été en grande partie concrétisées. Parmi les dons recueillis par la Fondation du patrimoine, 99 % des dons de donateurs individuels sont inférieurs à 1 000 euros, ce qui illustre l'engouement du grand public pour cette collecte et son attente pour la sauvegarde, la restauration et la réouverture de la cathédrale. La Fondation de France a archivé tous les courriers des donateurs au long de cette collecte, afin de produire un témoignage de cette générosité populaire.

94 % des dons collectés par la Fondation Notre-Dame sont français et 6 % étrangers, montrant que l'intérêt pour ce projet dépasse nos frontières. La Fondation du patrimoine a reçu environ 18 000 dons provenant de 124 États étrangers différents, soulignant la dimension universelle de la mobilisation. Celle-ci nous oblige, tant pour le contrôle de la gestion des dons que pour leur emploi, dès lors qu'ils seraient supérieurs au montant prévisionnel des travaux.

Selon le dernier rapport d'octobre 2022 de la Cour des comptes, le montant prévisionnel pour l'ensemble des travaux, y compris les provisions et la valorisation du chantier et des savoir-faire – sujet essentiel dont nous avons discuté lors de l'élaboration de la loi –, s'élève à 552 millions d'euros, en plus des 151 millions d'euros de la phase de

conservation initiale. Monsieur Jost, pourriez-vous nous communiquer des informations actualisées sur les montants de ces dons et leur emploi pour des travaux ?

La question de l'emploi des éventuels excédents reste à clarifier. Un consensus semble en effet se dessiner pour que ces fonds supplémentaires soient affectés à des restaurations complémentaires. Dans cette perspective, comment distinguer les dommages antérieurs à l'incendie de ceux qui en résultent directement ?

Les fondations, rappelons-le, ne sont pas habilitées à décider de l'affectation des fonds. En revanche, elles ont un devoir d'information auprès des donateurs. Le groupe de travail a pu constater lors des auditions récentes que cette information était réalisée. Au sujet de l'EPRNDP, pourriez-vous nous détailler vos stratégies de communication relatives à l'utilisation des dons et à l'avancement des travaux tant en direction du grand public que des grands donateurs ?

En application de l'article 9 de la loi de juillet 2019, c'est à l'établissement chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale, aussi appelé « Rebâtir Notre-Dame de Paris », qu'a été confiée la mission d'assurer la conduite, la coordination et la réalisation des études et opérations concourant à la conservation et à la restauration de la cathédrale.

La création d'un établissement public administratif spécifique, préférée à la pratique habituelle de conduite de ce type de mission par les services déconcentrés de l'État, n'allait pas de soi en 2019. Je me suis démenée à l'époque pour que cette option soit retenue. Je m'en félicite aujourd'hui et suis convaincue qu'elle est essentielle à la réussite du projet.

Les exigences d'un chantier aussi exceptionnel, combinées avec l'échéance fixée par le Président de la République, ont rendu indispensable la création d'une gouvernance spécifique, adaptée à la situation. À un an de la réouverture de l'édifice, l'EPRNDP a démontré son efficacité. D'abord sous l'énergique autorité du général Georgelin, puis sous la direction de M. Jost, l'établissement semble en outre s'acquitter avec brio du devoir d'exemplarité qui lui incombait.

Des instances spécifiques ont été mises en place pour la concertation avec les donateurs : d'une part, le comité des donateurs et, d'autre part, le comité technique de suivi des conventions-cadres conclues entre l'État et les trois fondations collectrices. Un comité d'audit est également placé auprès du conseil d'administration. Il lui fournit des avis et présente annuellement un rapport sur la situation économique et financière de l'établissement. Enfin, l'établissement bénéficie du soutien d'un conseil scientifique, garantissant la rigueur scientifique et technique des travaux de restauration. L'articulation et le fonctionnement de ces différents organes ont fait l'objet d'une appréciation favorable de la Cour des comptes en 2022. Notre groupe de travail n'a pas identifié de problème dans la gouvernance du chantier, bien au contraire. Tous ces éléments me semblent confirmer, *a posteriori*, la justesse des choix effectués lors de l'adoption de la loi, ce dont je me réjouis.

**M. Julien Odoul (RN).** Je m'associe à l'hommage rendu au général Georgelin par ma collègue co-présidente et la présidente de la commission. Je pense particulièrement à ceux qui l'ont servi au sein de l'institution militaire et à tous ses collaborateurs sur le chantier de Notre-Dame de Paris. Ce bâtiment a tellement occupé ses pensées qu'il porte désormais sa marque. Le général a vécu cette restauration comme un combat et les compagnons étaient véritablement ses soldats.

Cette proximité s'est manifestée lors de notre visite du chantier, où l'on a pu observer l'attachement presque paternel qui unissait le général Georgelin et les compagnons, dont il connaissait presque chaque parcours individuel. La poursuite de ce chantier sans sa présence sera certainement singulière. Nous penserons tous à lui lors de la réouverture de la cathédrale.

Votre nomination, monsieur Jost, à la succession du général Georgelin a été unanimement saluée comme un choix cohérent. Votre connaissance de toutes les étapes du chantier, depuis la sécurisation initiale jusqu'à la mise en œuvre des travaux actuels, et votre participation à la préfiguration de l'EPRNDP, sont de nature à rassurer toutes les parties prenantes. Il ne fait aucun doute que vous saurez relever les nombreux défis qui accompagneront ce passage de témoin.

Depuis le 6 décembre, les Parisiens peuvent à nouveau distinguer la flèche de la cathédrale culminer à 96 mètres, même si elle reste encore largement masquée par une forêt d'échafaudages.

Cette étape symbolique de la reconstruction de la flèche était la prochaine grande étape symbolique qui était visée par le général Georgelin lors de notre visite en mai dernier. La reconstruction à l'identique est conforme aux positions du conseil scientifique de juin 2020 et de la Commission nationale de l'architecture et du patrimoine (CNPA), ainsi qu'à la décision du Président de la République. La flèche devrait être couronnée par un nouveau coq dans quelques jours, l'ancien ayant été endommagé lors de l'incendie.

Cependant, l'annonce du président Macron, lors de sa visite du chantier le 8 décembre dernier, concernant la réalisation de vitraux contemporains pour porter la marque du XXI<sup>e</sup> siècle dans la cathédrale a suscité l'inquiétude des passionnés de notre patrimoine et de la cathédrale, comme en témoigne une pétition en ligne rassemblant déjà des milliers de signataires. Cette annonce comporte en effet un risque de dénaturation, voire de défiguration de notre héritage. Il est nécessaire de rappeler que les vitraux conçus par Eugène Viollet-le-Duc entre 1855 et 1865 n'ont pas été endommagés par l'incendie. Ils avaient seulement fait l'objet d'une restauration en 2022.

Le Président de la République a annoncé le lancement d'un concours qui permettrait aux artistes contemporains de soumettre, sur la base d'une commande qui va être passée, une œuvre figurative. Selon M. Macron, la CNPA aurait été consultée à propos de cette initiative. Or, il apparaît qu'elle émane en réalité de l'archevêque de Paris. Des informations publiées dans la presse suggèrent que la CNPA n'a pas été consultée sur ce projet, auquel elle n'a donc pas donné son accord. En outre, en 2020, la CNPA avait déjà exprimé son opposition à un important projet de réaménagement de l'intérieur de la cathédrale qui prévoyait l'installation de bancs connectés lumineux et la commande de vitraux contemporains pour certaines chapelles.

L'effondrement de la flèche de Notre-Dame de Paris en 2019, événement tragique profondément ressenti par tous les Français, a suscité un élan pour la reconstruction à l'identique de la cathédrale.

Selon un sondage Odoxa de 2019, une majorité de Français souhaitent une reconstruction à l'identique de la Flèche. La visite du chantier révèle l'ampleur de la transformation intérieure de la cathédrale, grâce au nettoyage intégral des murs, à la restauration des maçonneries, au dépôt et au nettoyage des vitraux, qui redonnent à l'édifice

une luminosité probablement inédite depuis des siècles. Ainsi, de cet incident inimaginable jaillira une bénédiction pour cet édifice emblématique. Lors de sa réouverture, c'est une cathédrale comme nous ne l'avons jamais vue qu'il nous sera donné de visiter, mais elle doit rester à l'identique.

Monsieur Jost, quel est votre avis concernant les annonces du Président de la République sur le remplacement ou la modification de l'héritage culturel par des vitraux contemporains ?

L'avancement du chantier est conforme aux attentes, avec la fin des charpentes des deux bras du transept. Au-dessus des voûtes de la nef et du chœur restaurés, le montage de « la forêt » de Notre-Dame – les charpentes reconstruites conformément au dessin médiéval – est en voie d'achèvement.

Pour réaliser la nef et le chœur, 1 200 chênes centenaires ont été soigneusement sélectionnés sur pied dans les forêts domaniales du Tronçais dans l'Allier, de Bercé dans la Sarthe, et de Bellême dans l'Orne. En outre, 800 chênes supplémentaires ont été nécessaires pour reconstruire la flèche de la cathédrale. Les travaux de restauration des trois pignons nord, sud et ouest sont désormais achevés. De plus, les statues monumentales du Christ et de Saint-Denis, restaurées en atelier, ont été repositionnées à leur emplacement d'origine, au sommet des pignons sud et nord.

Au regard des multiples compétences mobilisées pour cette restauration exceptionnelle, pouvez-vous nous expliquer comment l'EPRNDP coordonne les différents corps de métiers impliqués, et quelles sont les difficultés d'articulation rencontrées ?

Concernant l'aménagement des abords de la cathédrale, sujet de longs débats depuis de nombreuses années, il soulève des enjeux touristiques, commerciaux, esthétiques et symboliques.

L'article 9 de la loi dispose que l'EPRNDP peut réaliser des travaux d'aménagement de l'environnement immédiat de la cathédrale, tendant à sa mise en valeur et à l'amélioration de ses accès. Cet environnement immédiat comprend le parvis, la rue du Cloître Notre-Dame et le square, propriétés de la ville de Paris. Une convention de maîtrise d'ouvrage aurait dû être signée avec la mairie de Paris, en plus de l'obtention d'une autorisation de l'architecte des bâtiments de France (ABF) pour tout travaux. La mairie de Paris, après avoir envisagé de confier la maîtrise d'ouvrage à l'EPRNDP tout en conservant le contrôle de la conception, a finalement décidé de procéder seule. Cette décision suscite des inquiétudes.

Lors de son audition, le premier adjoint à la maire de Paris, monsieur Emmanuel Grégoire, a présenté un projet très dépouillé retenu par la mairie dans le cadre du réaménagement des abords de la cathédrale. Le projet prévoit de relier le Parvis aux bords de Seine par le creusement d'un nouvel accès facilitant l'arrivée à la cathédrale. Un réaménagement est aussi prévu pour le parc Jean XIII situé derrière la cathédrale. De nombreuses questions restent encore en suspens quant à ces aménagements futurs. Lors de son audition, j'ai interrogé Emmanuel Grégoire sur la propreté, enjeu crucial pour Paris, qui serait infestée par cinq millions de rats. Nous espérons que l'accès à la cathédrale Notre-Dame de Paris sera assuré dans des conditions salubres et dignes du monument.

Nos auditions ont aussi inclus les autorités ecclésiastiques, directement concernées par la restauration. Monseigneur Ribadeau Dumas a évoqué le mobilier liturgique, sélectionné

après un concours remporté par Guillaume Bardet en juin. La création d'un musée de l'Œuvre de Notre-Dame de Paris dans les locaux de l'Hôtel-Dieu a été confirmée par le Président de la République lors de sa visite récente du chantier. Monsieur Jost, avez-vous des informations à ce sujet ? Bien qu'il ne relève pas de la compétence de l'EPRNDP, savez-vous si ce projet sera conçu en coordination avec le projet culturel de visite de la cathédrale qui accompagnera sa réouverture ?

Monseigneur Ribadeau Dumas a aussi exprimé son inquiétude sur l'accueil des visiteurs et des pèlerins, anticipant une affluence record de plus de 14 millions de personnes la première année, selon les estimations du diocèse, comparé aux 12 millions avant fermeture. Il convient donc de s'interroger sur les conditions de circulation à l'intérieur et autour de la cathédrale. Monsieur Jost, pourriez-vous nous informer sur les aménagements prévus dès le stade de la restauration, mais également autour de celle-ci ? La sécurité des visiteurs et des pèlerins nécessitera des mesures spécifiques, et les réponses de la mairie de Paris à ce sujet semblent lacunaires.

Alors que les travaux d'aménagement ne débiteront au mieux qu'au début de l'année 2025, il est essentiel de surveiller les conditions de circulation autour du site, ainsi que les répercussions sur les riverains et les commerçants. De plus, la réouverture de la cathédrale ne marquera pas la fin des travaux, comme en témoigne la restauration des arcs-boutants, qui nécessiteront encore de longs mois de travaux. Pourriez-vous nous préciser le rôle de l'EPRNDP dans ces développements ultérieurs ? Son organisation ou son fonctionnement seront-ils modifiés ? Des réflexions sont-elles déjà en cours pour l'après-décembre 2024 ?

**M. Philippe Jost, président de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.** Je vous remercie de m'accueillir à cette audition et vous suis reconnaissant pour vos mots d'accueil, ainsi que pour les commentaires positifs formulés à l'égard de la gestion de ce chantier. Je tiens également à exprimer ma gratitude envers les généreux mécènes qui jouent un rôle crucial dans cette restauration. Nous leur sommes infiniment reconnaissants car rien ne serait possible sans leur soutien.

Je suis également touché par vos paroles en hommage à la mémoire du général Georgelin, qui résonnent profondément en moi et au sein de la communauté de Notre-Dame de Paris. Lors de l'audition du général Georgelin par votre groupe de travail en décembre de l'année dernière, nul n'aurait pu imaginer qu'il ne serait plus parmi nous pour assister à la dernière année de restauration avant la réouverture de la cathédrale, un projet auquel il a consacré l'essentiel des dernières années de sa vie. L'hommage rendu au général aux Invalides en août témoigne de l'impact significatif de sa force de caractère et de sa foi inébranlable dans la capacité à répondre au défi que représentait la reconstruction de la cathédrale d'ici 2024, qui paraissait déraisonnable au plus grand nombre en 2019 lors de son annonce.

Le général Georgelin était reconnu pour son exigence intransigeante et ses grandes qualités humaines, empreintes de bienveillance envers autrui, notamment les plus humbles, nourries par sa profonde foi chrétienne.

En tant que nouveau président de l'établissement, nommé par le Président de la République, je suis honoré de cette confiance et conscient que ma nomination représente un choix de continuité, reconnaissant ainsi le bon fonctionnement établi par le général. Cette continuité est essentielle pour consolider la bonne progression du chantier face au risque de

déstabilisation causé par le décès soudain de notre président. Cette continuité répond aux attentes des nombreux acteurs et partenaires impliqués dans la restauration de la cathédrale. Dès le lendemain de la disparition du général, j'ai exprimé le sentiment partagé par tous les acteurs et partenaires de ce chantier : loin de nous laisser perturber, nous sommes déterminés à réussir le défi de 2024, en mémoire et par fidélité au général Georgelin, en menant à bien cette restauration sans lui et en rouvrant la cathédrale le 8 décembre 2024. C'est ce que nous lui devons et ce qu'il attend de nous. Le Président de la République a rappelé, lors de l'hommage national puis lors de sa visite de vendredi dernier, l'engagement auprès de la nation de rouvrir la cathédrale à cette date précise.

Notre réunion se tient aujourd'hui quasiment un an avant la réouverture de Notre-Dame de Paris. Je souhaite vous faire part de l'état d'avancement du chantier, des accomplissements de l'année passée, et de quelques points d'attention. Après la sécurisation de l'édifice et la préparation de la restauration, nous sommes à présent dans la phase active des travaux, grâce à la mobilisation constante des équipes de l'EPRNDP, de nos architectes, de la maîtrise d'œuvre, et des entreprises et artisans d'art. Nous récoltons les fruits du travail préparatoire, incluant les études, passations des appels d'offres de marché de travaux, et les travaux préparatoires menés par les entreprises dans leurs ateliers.

Je voudrais insister sur les compétences exceptionnelles et le savoir-faire des entreprises et ateliers d'art impliqués dans ce chantier, qui démontrent l'excellence française et font honneur à notre pays. J'aimerais aussi souligner l'état d'esprit exceptionnel qui prévaut sur ce chantier, fait d'engagement, d'enthousiasme, de fierté et d'union, fidèle à l'esprit du général Georgelin, et qui caractérise ce projet extraordinaire. Cette aventure humaine collective, dans laquelle nous sommes tous engagés, est le carburant du dynamisme du chantier. Cet état d'esprit collectif est un facteur clé de notre confiance dans le respect du calendrier, malgré les défis et imprévus qui jalonnent ce parcours.

Je tiens à souligner l'importance cruciale de gérer efficacement la coactivité des nombreuses entreprises intervenant sur le site, ainsi que la logistique complexe qu'il implique, incluant les moyens de stockage, de montage, de levage et de grutage, dans un espace extrêmement restreint autour de la cathédrale. Notre capacité à innover et à faire preuve d'imagination, comme en témoigne l'utilisation de livraisons fluviales et de plateformes de montage et levage en hauteur, a été déterminante pour optimiser l'espace disponible.

Les progrès accomplis sur le chantier sont non seulement visibles mais parfois spectaculaires, comme vous pourrez le constater à travers les photos que nous allons projeter. L'année 2023 a été marquée par des avancées substantielles et symboliques, notamment l'achèvement de la charpente de la flèche, constaté par le Président de la République lors de sa visite du 8 décembre dernier.

À l'intérieur de la cathédrale, les travaux simultanés de nettoyage et de restauration des 42 000 mètres carrés de murs intérieurs, grands vaisseaux, collatéraux, déambulatoires et des 24 chapelles sont presque terminés.

La repose complète des vitraux des baies hautes de la nef et du chœur est achevée, et les échafaudages ont été démontés, à l'exception de celui de la flèche. Cette progression permet de redécouvrir les volumes imposants de la cathédrale et la blondeur retrouvée de ses pierres.



Les travaux actuels se concentrent sur les installations techniques, en prévision de la réouverture de la cathédrale dans un an, qui sera alors non seulement restaurée, mais aussi entièrement rénovée sur le plan électrique et technique. Une galerie technique a été creusée le long du flanc sud de la cathédrale pour abriter ces installations. Elle est maintenant terminée, et les travaux se poursuivent sur les sols de la cathédrale pour y intégrer ces réseaux. Les travaux de terrassement s'accompagnent systématiquement de fouilles archéologiques. La collaboration étroite et dynamique avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et les entreprises de terrassement et chargées des installations techniques assure le respect du planning. À l'intérieur, les voûtes effondrées, à l'exception de celles de la croisée du transept, sont désormais refermées grâce au travail formidable des maçons tailleurs de pierres.

En ce qui concerne les parties extérieures de la cathédrale, les maçons tailleurs de pierre ont achevé le remplacement des pierres fragilisées par les hautes températures au niveau des murs-bahuts, ce qui a permis de monter les charpentes. Les pignons nord, sud et ouest, dont les pierres avaient été fortement endommagées par l'incendie, ont été intégralement démontés et reconstruits avec des pierres neuves. Les statues du Christ et de Saint-Denis ont été respectivement réinstallées au sud et au nord.

L'achèvement de l'édification de la flèche représente l'avancée la plus significative et rassurante de ces derniers mois. Le montage de sa charpente, au-dessus des voûtes de la croisée du transept, a commencé fin mars 2023. Lors de la visite du Président de la République le 14 avril 2023, le tabouret, c'est-à-dire le socle de la flèche, était déjà en place. Les travaux de montage, qui se sont poursuivis depuis avril, se sont achevés récemment avec l'installation de la couronne et de la croix sommitale le 6 décembre. Il reste quelques éléments de bois à ajouter dans l'aiguille et, au printemps 2024 au plus tard, une fois l'échafaudage majoritairement démonté à la base de la flèche, nous compléterons la jonction des charpentes de la nef, du chœur et des bras du transept. La flèche s'élève ainsi à sa hauteur maximale et il ne reste plus qu'à poser le coq, qui sera béni par monseigneur Ulrich, l'archevêque de Paris, ce samedi après la pose des reliques. En cette fin d'année 2023, nous entrons dans la phase de couverture avec la pose des voliges en bois sur l'aiguille de la flèche. Cette avancée symbolique renforce notre confiance et notre détermination.

Début 2024, nous débiterons les opérations de couverture avec l'installation des ornements et décors en plomb, déjà préparés dans les ateliers du groupement de couvreurs au cours de l'année écoulée. Pour les Jeux olympiques, nous prévoyons d'avoir déséchafaudé la partie supérieure de la flèche et achevé l'essentiel des couvertures, afin que les Parisiens et visiteurs du monde entier aient conscience de la réouverture prochaine de la cathédrale.

Les charpentes de la nef et du chœur avancent à bon rythme. La dernière ferme complète du chœur a été levée la semaine dernière. Les charpentiers débiteront la pose de l'abside, la partie terminale et arrondie de la charpente du chœur la plus à l'est, du côté de l'île Saint-Louis, dans les prochaines semaines. Les premières tables de plomb seront installées au premier trimestre 2024, et du côté de la nef, les travaux sont eux aussi bien avancés.

Je reviens à présent aux travaux de restauration qui concourent aux éléments de la cathédrale. En ce qui concerne les coûts, l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux de restauration sera respectée. La phase de sécurisation s'est achevée avec un coût définitif de 250 millions d'euros, et pour la restauration, nous maintenons l'enveloppe de 552 millions d'euros. L'inflation postérieure au Covid et à la guerre en Ukraine a pu être compensée grâce

à des économies réalisées sur les appels d'offres de travaux et une bonne maîtrise des travaux en cours. Par rapport aux 846 millions d'euros de la souscription nationale, un solde d'environ 150 millions d'euros devrait ainsi être dégagé.

Nos mécènes sont globalement acquis à l'idée d'utiliser ce solde au bénéfice de la cathédrale. Nous envisageons donc des travaux de restauration complémentaires après la réouverture. Ces travaux, menés par l'EPRNDP dans une phase transitoire et financés pour l'essentiel par la souscription nationale, concerneront les élévations extérieures du monument, en commençant par le chevet. L'objectif est d'engager ces travaux dès 2025 pour assurer une continuité dans la conduite des travaux de la cathédrale. Le réengagement de l'État s'opérerait dès que nécessaire pour l'achèvement complet des restaurations extérieures de ce monument.

Je souhaite également aborder nos actions de valorisation du chantier, des métiers et des savoir-faire, qui rejoignent la nécessité d'informer nos mécènes, donateurs, fondations, et le grand public passionné par l'avancée de cette restauration. Le 14 février dernier, nous avons inauguré l'exposition « Notre-Dame de Paris, des bâtisseurs aux restaurateurs », coproduite avec la Cité de l'architecture et du patrimoine au Palais Chaillot. Puis, le 7 mars 2023, nous avons ouvert la Maison du chantier et des métiers, avec l'exposition « Notre-Dame de Paris : au cœur du chantier », située sous le parvis de la cathédrale, offrant un accès libre et gratuit. Cette exposition met en valeur les acteurs du chantier et tous les corps de métiers mobilisés. Les expositions photographiques sur les palissades, renouvelées en 2023, incluent des infographies détaillant les opérations complexes de restauration, suscitant un vif intérêt parmi les visiteurs et passants. Le cinquième numéro de *La Fabrique de Notre-Dame* est paru au début de l'été, et le sixième numéro sortira début janvier. Nous avons également assuré notre présence sur le parvis lors des Journées européennes du patrimoine en septembre dernier, attirant plus de 30 000 visiteurs sur le village du chantier, un record de fréquentation. Cette édition a été un succès, notamment grâce aux démonstrations de savoir-faire et aux interactions entre les acteurs du chantier, les compagnons, les artisans d'art, et les visiteurs passionnés par notre restauration. Ces moments magiques entretiennent le courage et la détermination de nos compagnons et artisans d'art. Enfin, sous un label unique « Vers la réouverture », nos partenaires organisent des expositions, des événements culturels et des conférences en anticipation de la réouverture de Notre-Dame de Paris. Par exemple, l'exposition « Trésor de Notre-Dame de Paris » est présentée au Louvre depuis le 18 octobre dernier, et un cycle de conférences est organisé par l'Institut national du patrimoine (INP) et l'Institut national d'histoire de l'art (Inha).

Nous avons lancé une mallette pédagogique destinée aux collégiens et lycéens de 12 à 17 ans pour découvrir le chantier et ses métiers. À ce jour, 1 100 mallettes ont été attribuées et seront distribuées gratuitement dans le courant du premier trimestre 2024 aux établissements scolaires et aux structures d'orientation et d'insertion des jeunes dès le premier trimestre 2024. Nos réseaux sociaux, tels qu'Instagram, Facebook, LinkedIn et YouTube, sont très actifs et connaissent un succès croissant. Je vous invite à nous rejoindre si ce n'est pas déjà fait.

Le projet d'un musée de l'Œuvre de Notre-Dame de Paris, annoncé par le Président de la République, est une excellente nouvelle. Il permettra de mieux faire comprendre ce monument aux 14 millions de visiteurs, souvent peu familiers avec ce type d'architecture et le culte qui s'y déroule. Ce musée sera également l'occasion de valoriser les métiers et compétences qui contribuent à l'entretien des cathédrales et ont permis de mener à bien la restauration de Notre-Dame de Paris.

Je vous propose de découvrir quelques photographies qui illustrent les avancées spectaculaires du projet. Nous avons une vue de la nef montrant l'échafaudage de construction de la flèche, le seul encore présent dans la cathédrale, ainsi que les vitraux des baies hautes qui ont été remplacés. Ces images témoignent de la fidélité des reconstructions aux savoir-faire ancestraux, rendant indiscernables les destructions de l'incendie.

La vue de la restauration du chœur, récemment déséchafaudée, révèle la beauté impressionnante de cet espace, nous projetant déjà vers la réouverture de la cathédrale.

Les parties basses de la cathédrale – notamment les collatéraux, les chapelles et les déambulatoires du chœur – qui étaient les plus encrassées, ont été entièrement nettoyées et déséchafaudées. Dans le bras nord du transept, une brèche significative a été comblée, et un des voûtains, situé près de la clé de voûte, a été entièrement reconstruit et est désormais indiscernable des autres voûtes restaurées.

Nous avons entrepris un travail minutieux de nettoyage des décors peints, qui datent pour la plupart du XIX<sup>e</sup> siècle, afin de leur rendre leur beauté et l'éclat de leurs couleurs originales. La sacristie, partie intégrante de la visite et de la présentation du trésor, illustre parfaitement ce travail avec ses décors peints magnifiquement restaurés. Toutes les chapelles du chœur contribueront à l'émerveillement des visiteurs et fidèles qui entreront dans la cathédrale dès sa réouverture. Peut-être dès le 9 décembre, après la messe du 8 décembre.

Le nettoyage des vitraux, notamment ceux visibles dans la sacristie, a permis de restaurer leur éclat et de mettre en valeur ces belles réalisations du XIX<sup>e</sup> siècle.

En ce qui concerne les travaux techniques, moins visibles mais essentiels pour l'utilisation optimale de la cathédrale, une grande galerie technique a été creusée au sud de l'édifice. Elle représente 4 mètres de profondeur et 2 mètres de large. Des fouilles importantes ont été menées en collaboration avec les archéologues de l'Inrap. Des travaux sont en cours pour préparer le passage des câbles nécessaires au son, à l'éclairage et au suivi des célébrations.

Les pignons ouest et sud de la cathédrale ont été entièrement reconstruits, et le savoir-faire exceptionnel des sculpteurs français y est mis en valeur. L'extrémité de la charpente de la nef, en voie d'achèvement, s'appuiera sur le pignon Ouest. Sur le pignon sud, entièrement reconstruit, la statue du Christ a récemment été réinstallée.

Ce travail de reconstruction des pignons s'accompagne d'un important travail de sculpture à neuf. Ces sculptures sont réalisées à la main, selon les techniques médiévales d'origine, comme en témoignent les étapes d'une sculpture à neuf d'une grande chimère de Viollet-le-Duc exposée dans notre hall de sculpture. Un modèle en résine verte est utilisé pour combler les lacunes de l'original et donner ainsi un bon à tirer à nos architectes sur la resculpture à neuf de ces sculptures en ronde-bosse. Nous disposons, au total, d'environ une dizaine de grandes sculptures en ronde-bosse qui ont été entièrement resculptées. En outre, nos sculpteurs ont travaillé sur de nombreux autres éléments, notamment des motifs végétaux et des composants de rosaces, qui ont également été intégralement sculptés.

Les charpentiers ont réalisé un travail remarquable, taillant les charpentes en Normandie, en Anjou, en Lorraine avant de les monter sur la cathédrale. La charpente de la nef est presque entièrement montée, et celle du chœur approche de son achèvement avec

l'abside. Ces éléments ont été assemblés en atelier avant leur installation. La dernière ferme du chœur a été grutée et mise en place récemment, un moment magique sur le chantier.

Enfin, quelques photographies illustrent le montage de la flèche, une étape clé de la restauration. Ces images témoignent des progrès impressionnants réalisés et de l'importance de ces travaux pour redonner à la cathédrale sa silhouette emblématique.

Ces deux réalisations, l'ouvrage de charpente de la flèche et l'échafaudage nécessaire à son élévation, sont tous deux des chefs-d'œuvre. L'échafaudage, bien qu'éphémère, mérite une reconnaissance particulière pour son rôle crucial dans la construction de la flèche. À environ 50 mètres de hauteur, la flèche présente des décors ajourés d'une grande finesse, qui ont été restaurés et remis en place.

L'élévation de la flèche, achevée début décembre, a culminé avec le levage de la partie sommitale, un moment emblématique et émouvant de cette aventure collective. La flèche, visible à travers l'échafaudage, est un symbole fort pour tous les Parisiens. La croix sommitale partiellement dorée, mêlant plomb et acier, a été installée la semaine dernière. Le coq sera posé dans quelques jours, marquant la fin de la reconstruction de la flèche et le début des travaux de couverture et des ornements en plomb. Nous espérons ainsi nous atteler à la dépose de l'échafaudage à la fin du printemps.

Ces clichés révèlent la beauté quotidienne de notre travail de restauration, et c'est avec enthousiasme et fierté que les compagnons travaillent sur ce chantier.

La phase trois traitera principalement des pathologies préexistantes aggravées par l'incendie. Les discussions avec les mécènes montrent que la distinction entre les dégâts préexistants et ceux causés par l'incendie n'est pas un critère déterminant. Par exemple, la reconstruction des arcs-boutants était nécessaire avant l'incendie.

Nous avons un comité des donateurs qui associe les principaux mécènes et fondations et se réunit deux fois par an.

Sur la question des vitraux contemporains pour six chapelles, nous savons que les opinions divergent. Une approche consisterait à figer la cathédrale dans un état précis, tandis qu'une autre suggère que la cathédrale devrait évoluer avec chaque siècle, chaque époque ayant laissé sa marque depuis le début de sa construction. Pourquoi le XXI<sup>e</sup> siècle ferait-il exception ? Cette approche a prévalu dans l'esprit de l'archevêque de Paris et du Président de la République. Je tiens à souligner notre engagement, partagé unanimement, à veiller à ce que la consultation et les projets en cours d'examen soient dignes de l'envergure du monument. Nous nous appliquerons à ce qu'ils répondent efficacement aux préoccupations qui s'expriment.

La coordination des différents corps de métier est un défi constant, d'autant plus lorsqu'on gère la coordination de 140 lots de travaux. Il est inévitable de rencontrer des imprévus. Notre tâche quotidienne consiste à les gérer, en collaboration étroite avec nos entreprises et architectes. Nous abordons ces défis avec des circuits de décision courts, en cultivant la confiance et en restant focalisés sur le progrès et la dynamique du chantier. Jusqu'à présent, nous avons réussi à surmonter ces difficultés et nous restons confiants dans notre capacité à continuer sur cette voie jusqu'au 8 décembre 2024.

Vous avez également soulevé les enjeux de sécurité liés à cette cathédrale. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'affectataire et la préfecture de police pour concilier fluidité d'accès et sécurité. Nous veillerons à rétablir l'accès aux trois portails de la façade et à rendre accessible une partie de la rue du Cloître Notre-Dame dès la réouverture de la cathédrale, avant même le début des travaux de réaménagement des abords du monument. Nous sommes actuellement en discussion avec la Ville de Paris pour que, en collaboration avec elle, l'EPRNDP soit chargé de ces travaux, afin d'assurer un accès adéquat à la cathédrale lors de sa réouverture. Nous devons en effet garantir la fluidité des accès pour les 14 millions de visiteurs impatients de découvrir le résultat de ces efforts exceptionnels.

**Mme la présidente Isabelle Rauch.** Je vous remercie pour cette présentation détaillée, les réponses aux questions et surtout pour les photos qui nous ont permis de visualiser l'avancée du chantier. L'enthousiasme et l'impatience sont palpables, nous sommes tous impatients de voir le résultat final. Je tiens à exprimer clairement notre désir, non dissimulé, que la commission se rende à la cathédrale dès que les conditions le permettront. Je vais donner la parole aux orateurs des groupes.

**M. Bertrand Sorre (RE).** Au nom du groupe Renaissance, je tiens à rendre hommage au général Jean-Louis Georgelin, qui a supervisé avec brio la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Sa disparition brutale l'été dernier nous a tous profondément attristés. Nous avons eu l'honneur de le rencontrer lors d'une visite de chantier, et son dévouement, sa passion pour l'édifice et son attention envers chaque ouvrier étaient remarquables. Je vous souhaite, monsieur, plein succès dans la continuation de cette belle mission qui vous est confiée. Je tiens également à féliciter les co-présidents pour les travaux engagés au sein du groupe de travail et pour leur communication précise et enrichissante ce matin.

Le 8 décembre 2023, un an avant la réouverture de l'édifice, la flèche est de nouveau visible et les travaux avancent conformément au calendrier établi, respectant ainsi la promesse du Président de la République. Nous nous rappelons tous du 15 avril 2019, lorsque, choqués par les images de Notre-Dame de Paris en flammes, nous étions circonspects quant à l'hypothèse de sa reconstruction.

Après cet incendie dévastateur, l'EPRNDP a été créé pour mener à bien cette tâche. Cette nouvelle structure a été chargée de la conduite, la coordination et la réalisation des études et opérations concourant à la conservation et à la restauration de la cathédrale. Après la stupeur et la tristesse causées par l'incendie, un élan remarquable de générosité et de mécénat, émanant des Français et des admirateurs du monde entier, a rendu possible la reconstruction de Notre-Dame de Paris à l'identique.

Je souhaite également profiter de ce moment pour saluer l'excellence des artisans d'art et des compagnons. Je souhaite que nous valorisions leur talent et les remercier ce matin pour le travail déjà accompli.

À ce jour, 98 % des promesses de dons ont été formalisées. Monsieur le président, pourriez-vous nous préciser comment ces dons ont été utilisés jusqu'à présent et ce que vous envisagez de faire avec les 140 millions d'euros supplémentaires ? Je suis également intéressé par les préconisations des co-présidents concernant l'utilisation de ces fonds.

**Mme Lisette Pollet (RN).** Je souhaite d'abord rendre hommage au général Jean-Louis Georgelin, décédé cet été. Suite à l'incendie du 15 avril 2019, Notre-Dame de

Paris est partie en fumée, notamment avec la fonte de 400 tonnes de plomb. Dès le lendemain, l'agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France avait effectué des prélèvements autour de la cathédrale. À un an de sa réouverture, Notre-Dame de Paris a retrouvé la silhouette de sa flèche. Je tiens à saluer l'engagement des architectes, des entreprises, des artisans et des compagnons dans ce projet. Sa charpente en chêne massif est achevée et dès le début de l'année 2024, les travaux de couverture en plomb débiteront.

Cependant, le nuage de plomb qui plane sur le chantier de Notre-Dame de Paris depuis ses débuts vient de refaire surface. En effet, la décision de reconstruire la flèche à l'identique de celle érigée par Viollet-le-Duc au XIX<sup>e</sup> siècle, notamment avec une couverture en plomb, suscite des inquiétudes parmi de nombreux élus. Le général Georgelin avait souligné que la couverture en plomb du grand comble et de la flèche, situés à une quarantaine de mètres du sol et inaccessibles au public, ne présentait pas de risque d'exposition du public à l'ingestion de plomb. L'inspection du travail suit de près ce chantier, et de nombreuses mesures de sécurité ont été mises en place pour les ouvriers et les visiteurs, incluant des procédures de décontamination avant et après une intervention. Néanmoins, les préoccupations sanitaires et environnementales liées à l'utilisation du plomb, un matériau reconnu cancérigène, mutagène et dangereux, sont légitimes.

Concernant le risque d'exposition au plomb lié aux eaux de ruissellement, des mesures de précaution ont été prises, et des analyses seront effectuées avant tout déversement dans la Seine. Face aux polémiques récentes et aux préoccupations exprimées par certains élus parisiens, pourriez-vous nous fournir davantage de détails sur les précautions prises concernant la gestion du risque lié au plomb sur ce chantier ?

**Mme Sarah Legrain (LFI-NUPES).** Je crois que tous nous nous souvenons de ce moment particulier où nous avons vu les premières images terrifiantes de Notre-Dame de Paris en flammes. Ce moment tragique a touché chacun d'entre nous, au-delà de nos convictions religieuses ou philosophiques, car il s'agissait de la perte d'un bien commun. Aujourd'hui, il est réconfortant de voir la flèche de Notre-Dame de Paris s'élever dans le ciel parisien, et je joins mes félicitations au travail remarquable des architectes et des artisans.

L'effroi et la tristesse ressentis par les Parisiens et Parisiennes se sont accompagnés d'une inquiétude sanitaire liée à l'exposition au plomb, initialement minimisée, voire niée, par les autorités à cette époque. Cette préoccupation a mené à l'ouverture d'une information judiciaire pour mise en danger d'autrui en avril dernier, après les plaintes de plusieurs familles et associations. Le 9 juillet 2020, une étude de l'université Columbia a révélé que la population résidant dans un rayon d'un kilomètre de la cathédrale et sous le panache de l'incendie a probablement été exposée à des retombées de poussières de plomb bien supérieures à celles mesurées par les autorités locales. D'après leurs estimations, près d'une tonne de poussières de plomb se serait déposée au sol dans cette zone.

La décision du président Macron de reconstruire la flèche à l'identique, avec une couverture et des ornements en plomb, a soulevé des inquiétudes. L'association des familles victimes du saturnisme s'est opposée à cette reconstruction en plomb, soulignant que d'autres choix étaient possibles. J'aimerais connaître votre avis sur cette question.

Annie Thébaud-Mony, directrice de recherche honoraire à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et présidente de l'association Henri Pézerat, a alerté sur le risque de nouvelles contaminations au plomb pour les travailleurs durant la phase de travaux et sur les effets environnementaux à long terme, notamment le relargage de

poussières fines avec la pluie. Dans un avis rendu en janvier 2021, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) estimait qu'environ 21 kg de plomb par an seraient émis dans les eaux de ruissellement. Au cours de son audition devant le Sénat, Jean-Louis Georgelin, dont je salue la mémoire, avait reconnu ce risque lié aux eaux de ruissellement et avait évoqué une étude à ce sujet. Cette étude a-t-elle été réalisée ? Si oui, pourquoi n'a-t-elle pas été publiée ?

Comment justifier le choix du plomb, un matériau cancérigène et toxique même à faible dose, en particulier pour les femmes enceintes et les enfants ? Comment peut-on accepter que la reconstruction de ce bien commun, tant attendue par les Parisiens, les Français et le monde entier, soit potentiellement compromise par ce risque de contamination des habitants, des travailleurs, des fidèles et des touristes ?

**Mme Emmanuelle Anthoine (LR).** La France a été saisie d'effroi et de stupeur au soir du 15 avril 2019, en découvrant les images bouleversantes de la charpente de Notre-Dame de Paris partant en fumée et de la chute de la flèche édifiée par Viollet-le-Duc. L'émotion populaire fut vive et instantanée. La réaction de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris fut exemplaire et prompte. Après l'effroi est venu le temps des inquiétudes pour les amoureux du patrimoine. Nous étions effectivement préoccupés par la volonté du gouvernement de déroger à un certain nombre de règles de préservation du patrimoine afin de tenir coûte que coûte l'objectif de finir les travaux en cinq ans.

Plus de mille experts du patrimoine avaient signé une tribune dénonçant les velléités du gouvernement. Celui-ci peut déroger par voie d'ordonnance aux règles en matière d'urbanisme, d'environnement, de construction et de préservation du patrimoine. Finalement, cette possibilité semble avoir été peu exploitée. Pouvez-vous nous dire si son usage s'est limité à la question des carrières de pierre ?

La CNPA, alors présidée par le sénateur Jean-Pierre Leleux, a opté à l'unanimité pour une reconstruction à l'identique de Notre-Dame de Paris, une décision ensuite entérinée par le gouvernement à l'été 2020. Rappelons que le gouvernement avait initialement envisagé un grand concours d'art contemporain pour la reconstruction de la flèche.

Aujourd'hui, le président Macron a annoncé le lancement d'un concours pour la réalisation de six vitraux contemporains qui porteront la marque du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette annonce a suscité l'inquiétude chez les défenseurs du patrimoine, car les vitraux que le président souhaite remplacer n'ont pas été affectés par l'incendie et sont classés monuments historiques. La CNPA, une fois de plus, n'a pas été consultée avant ces annonces. Devons-nous craindre de nouveaux revirements de la part de l'exécutif ?

Et je vous demande, monsieur Jost, de répondre avec la même franchise que celle qui caractérisait le général Georgelin, dont je tiens également à saluer la mémoire au nom du groupe Les Républicains : les déclarations de monsieur Macron sont-elles à prendre au sérieux ?

**Mme Géraldine Bannier (Dem).** Nous avons suivi avec attention les développements des projets de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, notamment grâce aux travaux de notre collègue Sophie Mette, rapporteure d'une mission d'information sur le sujet.

Suite au décès tragique du général Georgelin cet été, vous avez repris la direction de l'EPRNDP, alors que la cathédrale rouvrira ses portes dans un an, respectant le délai annoncé

dès 2019 par le Président de la République au lendemain du terrible incendie. Vous connaissez parfaitement le chantier, puisque vous avez été chargé de la technicité des opérations.

Vous avez annoncé que la flèche de Viollet-le-Duc a été reconstruite à l'identique, que les vitraux ont été restaurés, de même que le grand orgue, et que des efforts importants ont été consacrés au nettoyage des parois et de l'intérieur de la nef. Ces avancées méritent nos félicitations, tout comme le travail des entreprises impliquées.

Certaines de ces évolutions sont visibles, tandis que d'autres, plus discrètes, sont tout aussi essentielles. Je pense notamment aux mesures prises pour la protection contre les incendies, afin d'éviter que la cathédrale ne soit de nouveau menacée par les flammes. Vous avez mentionné un dispositif innovant pour réduire la teneur en plomb des eaux de ruissellement et un système de brumisation destiné à étouffer d'éventuels départs de feu. D'autres dispositifs et mesures sont en cours d'étude. Pouvez-vous nous indiquer si ces dispositifs seront prêts à temps pour la réouverture de la cathédrale ?

Nous l'espérons vivement et sommes impatients de retrouver notre cathédrale. L'éventuelle présence du pape François, invité par Emmanuel Macron, serait un symbole fort pour cet événement.

**Mme Claudia Rouaux (SOC).** Je tiens également à avoir une pensée en mémoire du général Jean-Louis Georgelin. Il fut un grand général de nos armées et sa contribution à la reconstruction de Notre-Dame de Paris a été décisive. Son dynamisme, sa maîtrise du dossier et la précision de ses propos resteront gravés dans nos souvenirs. Je vous remercie, monsieur le président Jost, pour votre présentation passionnée de ces travaux de reconstruction. La flèche de la cathédrale, de nouveau visible, est un symbole fort de l'avancée des travaux et de la volonté de reproduire la merveille de Viollet-le-Duc.

Concernant l'avancement des travaux, pouvez-vous nous confirmer si tout est conforme à l'échéancier initial ou si des retards ont été constatés ? En ce qui concerne le financement, la reconstruction est soutenue par 846 millions d'euros de dons collectés après l'incendie. Quelle proportion de ces promesses s'est-elle concrétisée en dons effectifs, et y a-t-il encore des engagements en attente de réalisation ?

Par ailleurs, concernant le projet de réaménagement des abords de la cathédrale, notamment à la suite de la sélection du projet lauréat, où en sommes-nous dans le calendrier des travaux ? Quant au surplus de 150 millions d'euros, vous avez mentionné qu'il serait utilisé pour poursuivre la restauration de la cathédrale. Sachant qu'elle ne sera pas totalement restaurée d'ici fin 2024, quelle part des travaux restera-t-il à accomplir après cette date ?

Je souhaite aussi aborder l'utilisation du plomb dans le projet de reconstruction. Bien que pour les vitraux, il n'existe pas de matériaux alternatifs, le choix d'une reconstruction à l'identique de la toiture en plomb a suscité des controverses. Des associations et des élus franciliens ont relancé la polémique sur ce choix. Devons-nous craindre des actions en justice susceptibles de ralentir le chantier important de la toiture ?

**M. Jérémie Patrier-Leitus (HOR).** Je félicite les co-présidents pour la qualité de leurs travaux. Monsieur le président, il m'est quelque peu inattendu de me retrouver de l'autre côté de cette table comme député et de vous interroger aujourd'hui après avoir servi pendant



trois ans comme directeur au sein de l'EPRNDP sous votre autorité et celle du général Jean-Louis Georgelin.

Je souhaite rendre hommage au général Georgelin, l'un des plus grands serviteurs de l'État. Il avait dédié sa vie à la France, ce pays qu'il aimait profondément et qu'il servit avec ferveur. Depuis que le Président de la République lui avait confié la noble mission de rendre la cathédrale Notre-Dame de Paris aux Français et au monde, sa bataille pour Notre-Dame était devenue le combat de sa vie. Pour lui, l'objectif fixé par le Président de la République de rendre la cathédrale à la visite et au culte en 2024 devait être tenu. Il en allait de l'honneur de la France.

Aujourd'hui, si Notre-Dame de Paris avance résolument sur le chemin de sa renaissance, c'est sans aucun doute grâce à sa détermination et à sa ténacité. Sa hauteur de vue, son exigence, son érudition, son charisme et son humour irrésistibles manqueront à notre pays. Sa trace est désormais inscrite pour les siècles dans le bois de Notre-Dame de Paris.

Monsieur le président, je suis ravi que vous ayez repris les rênes de ce projet que vous connaissez intimement. Je tiens également à saluer le travail exceptionnel des équipes de l'EPRNDP, ainsi que celui des compagnons, charpentiers, tailleurs de pierres, couvreurs, maîtres verriers, facteurs d'orgue, restaurateurs, cordistes, échafaudeurs, dinandiers, et autres artisans d'art qui font la fierté de notre pays. C'est sous leurs mains d'orfèvres que la cathédrale renaît. Je remercie également les 340 000 donateurs français et étrangers pour leur soutien sans précédent sans lequel rien n'aurait été possible.

Ayant pris part à ce chantier jusqu'à mon élection, je ne vous interrogerai pas sur les travaux ou les actions de valorisation. Je souhaite plutôt vous entendre sur l'héritage de ce chantier. Comment pouvons-nous préserver et valoriser la richesse et la diversité de ces savoir-faire ? Ces compétences pourraient-elles trouver une place dans le futur musée de l'Œuvre de Notre-Dame de Paris, et ainsi continuer à valoriser ce patrimoine immatériel ? Ce musée pourrait-il servir de vitrine aux métiers du patrimoine et des métiers d'art, et exposer ces savoir-faire uniques ?

Enfin, comment envisagez-vous de reconnaître et de célébrer la contribution des donateurs lors de la réouverture de la cathédrale ?

**Mme Sophie Taillé-Polian (Écolo-NUPES).** Le groupe Écologiste se joint aux hommages rendus au général Georgelin et tient à saluer l'élan dynamique qu'il a su insuffler autour de la reconstruction de Notre-Dame de Paris. L'incendie survenu il y a quatre ans a profondément marqué et meurtri chacun d'entre nous, et c'est avec un sentiment de satisfaction que nous observons les progrès accomplis sur le chantier.

Nous partageons et apprécions votre enthousiasme et votre fierté, ainsi que celle de toutes les personnes impliquées dans la reconstruction et la réouverture prochaine de la cathédrale, un lieu emblématique pour les touristes, les visiteurs, les fidèles, ainsi que pour les Parisiens et l'ensemble des Français. Toutefois, nous souhaitons attirer votre attention sur la question de l'exposition au plomb, un sujet qui nous semble insuffisamment abordé. Le plomb est un enjeu de santé publique majeur, à l'origine de cinq millions de décès chaque année dans le monde.

Il est donc naturel et légitime que des questions se posent à ce sujet, d'autant plus que certains suggèrent l'existence de matériaux alternatifs pour les toitures. Nous pensons

notamment aux associations de familles de victimes du saturnisme, à l'association Henri Pézerat et à l'union départementale de la CGT, qui attendent des décisions de justice, tant l'incompréhension demeure forte autour de ce sujet.

Nous avons été interpellés sur les choix de restauration de la cathédrale, en particulier la décision de reconstruire à l'identique du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous nous réjouissons que les artistes contemporains soient valorisés à travers le concours lancé pour les nouveaux vitraux. Les esthétiques actuelles ne sont pas moins belles ni moins légitimes que celles de la période de construction de la cathédrale ou de la restauration menée par Viollet-le-Duc au XIX<sup>e</sup> siècle.

**Mme Béatrice Descamps (LIOT).** Je souhaite également rendre hommage au général Georgelin et saluer l'extraordinaire travail et savoir-faire des compagnons artisans d'art, des encadrants de chantier et des autres corps de métiers impliqués.

Lors de notre mission d'information du mandat précédent, nous avons consacré une attention particulière à la formation dans les métiers du bâtiment, du patrimoine et de l'apprentissage. Monsieur le président, après quatre ans de travaux sur ce chantier exceptionnel, observez-vous un changement de perspective et une évolution dans la réflexion sur la formation à ces métiers, sur l'apprentissage, sur leur avenir, ainsi que sur l'avenir de la restauration de nos églises et de notre patrimoine en général ?

Le progrès constaté dans les travaux est remarquable, dépassant les attentes de beaucoup. Vous avez affirmé que nous sommes dans les temps, confiants et déterminés, mais que cela reste un combat quotidien. Cette bataille continuera-t-elle durant les Jeux olympiques ?

Je souhaite également aborder le sujet des abords de Notre-Dame de Paris et des vitraux.

**M. Philippe Jost.** Je commencerai par répondre à la question des couvertures en plomb sur la cathédrale. De nombreuses observations ont été faites par les députés, notamment sur les précautions prises, témoignant du sérieux avec lequel nous traitons la question de la restauration à l'identique.

Une étude de France Santé a révélé que le nuage de poussière consécutif à l'incendie n'a pas causé de contamination visible au plomb dans la population francilienne. Il s'agit d'une analyse indépendante que nous n'avons pas commanditée, mais qui mérite d'être prise en considération.

La protection des travailleurs ne suscite aucune inquiétude dans le cadre de ces travaux somme toute classiques sur les monuments historiques, tels que la restauration ou l'entretien de toitures en plomb. Notre inspection du travail, particulièrement vigilante et scrupuleuse, suit ces opérations avec attention.

De nombreux grands monuments historiques sont revêtus de plomb et il est évident qu'ils ne présentent aucun danger sanitaire pour les populations avoisinantes. Dans le cas contraire, ce problème ne se limiterait pas à Notre-Dame de Paris, mais concernerait de nombreux sites en France et à Paris.

Comme vous l'avez souligné, l'essentiel est d'éviter l'ingestion de plomb. Je vais donc me concentrer sur deux volets que nous avons étudiés attentivement.

Le premier concerne la protection incendie de la cathédrale. Bien que les fumées dégagées lors de l'incendie de 2019 n'aient pas entraîné de contamination, il est primordial de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter un tel sinistre à l'avenir. Nous avons entièrement repensé la protection incendie, et la reconstruction des charpentes a offert une opportunité formidable d'introduire des solutions novatrices, comme la brumisation. Cette technique est en cours de déploiement. Dans la flèche en bois et les charpentes, des conduits d'acier sont en cours d'installation pour diffuser un fin brouillard d'eau capable d'éteindre tout départ de feu dans les combles. C'est une première en France pour une cathédrale.

En partenariat avec la Ville de Paris, nous avons également renforcé significativement l'alimentation en eau de l'île de la Cité. Ainsi, le système de brumisation et les colonnes sèches de la cathédrale disposent d'une alimentation en eau immédiate, sans dépendre de l'arrivée de bateaux-citernes ou d'autres dispositifs. La protection incendie comprend d'autres mesures, mais la plus emblématique est sans doute la brumisation dans les combles et la flèche.

Le second sujet que vous avez évoqué et que nous abordons avec une approche innovante concerne les eaux de ruissellement. Ce point a fait l'objet de discussions parfois non étayées par des études précises. Nos travaux récents avec le laboratoire eau, environnement et systèmes urbains (Lesu) des Ponts et Chaussées ont permis d'estimer les quantités à quelques kilogrammes par an, bien loin des 20 kg qui ont pu être mentionnés. Pour autant, nous avons entrepris une démarche visant à traiter les eaux de ruissellement afin de réduire à une part insignifiante la présence d'éléments de plomb susceptibles d'être emportés par ces eaux. Un dialogue compétitif est en cours pour déployer une méthode expérimentale qui sera déployée dans quelques mois. Elle permettra de qualifier et valider les dispositifs de traitement les plus efficaces pour ces eaux de ruissellement. Après cette phase expérimentale, nécessaire en raison de l'innovation de la démarche, nous installerons un système durable pour filtrer ces eaux avant leur rejet. C'est une première en France pour les monuments historiques dotés de toitures en plomb.

Nous partageons les préoccupations de l'association des victimes de saturnisme que vous relayez. Toutefois, ces cas de saturnisme ne sont pas liés à la présence de plomb sur les monuments historiques. Concernant la protection contre le plomb, nous adoptons une démarche très attentive et innovante dans les domaines de la protection incendie et du traitement des eaux de ruissellement.

S'agissant des vitraux, l'organisation d'un concours permettra de retenir un projet d'excellence qui incarnera l'héritage du XXI<sup>e</sup> siècle pour la cathédrale Notre-Dame de Paris.

En ce qui concerne les carrières de pierre, nous n'avons pas eu recours à ce dispositif de précaution, car nous avons découvert des carrières actives fournissant des pierres de lutétien. Ces dernières présentent des caractéristiques physico-chimiques et esthétiques très similaires à celles requises pour la cathédrale.

Vous avez mentionné les retards possibles dans certains aspects du chantier. Nous faisons face à ces imprévus avec réactivité. Par exemple, les murs pignons, initialement prévus pour être partiellement conservés, ont dû être entièrement reconstruits. Ce travail supplémentaire n'affecte pas la date de réouverture de la cathédrale, car ces murs n'étaient pas inclus dans le chemin critique du projet, c'est-à-dire l'enchaînement des opérations le plus long qui détermine la date de réouverture.

La responsabilité de l'aménagement des abords de la cathédrale incombe à la Ville de Paris. Les études sont en cours et les travaux devraient commencer en 2025.

À propos de l'héritage du chantier, le musée de l'Œuvre de Notre-Dame de Paris représente le bon vecteur pour valoriser les métiers d'art associés à l'entretien de notre patrimoine. Nos contacts avec l'équipe de Charles Personnaz, mandaté par la ministre de la Culture, s'inscrivent dans cette perspective. Ce musée donnera à comprendre le monument et permettra de promouvoir et mettre en valeur durablement les fabuleux savoir-faire qui sont à l'œuvre dans la restauration de la cathédrale.

Concernant l'activité du chantier pendant les Jeux olympiques, les contacts que nous entretenons avec les organisateurs, la préfecture de police et la préfecture de région nous rassurent : le chantier ne sera pas interrompu durant cet événement.

S'agissant des actions qui resteront à conduire, avant l'incendie, un programme de restauration avait été initié pour remédier aux pathologies du monument, c'est-à-dire sa dégradation structurelle. Ce programme a débuté par la flèche. Cette dernière étant neuve ne nécessite plus d'intervention. En revanche, il est impératif de poursuivre les travaux sur les autres éléments, notamment les parties extérieures de la cathédrale, telles que le chevet de la cathédrale et ses arcs-boutants.

Les interventions actuelles visent principalement les dommages antérieurs à l'incendie, bien que celui-ci les ait aggravés. Nos efforts se concentrent donc sur la restauration du chevet et de la sacristie de Viollet-le-Duc, au sud de la cathédrale.

**Mme Graziella Melchior (RE).** Le 15 avril 2019, les Françaises et les Français s'endormaient inquiets. La cathédrale Notre-Dame de Paris, symbole de notre patrimoine, en proie aux flammes, risquait de s'effondrer. Après une nuit à combattre les flammes, 650 pompiers accomplissaient une prouesse en sauvant la cathédrale. Le jour même, le Président de la République fixait un objectif : reconstruire Notre-Dame en cinq ans. Cet objectif sera, nous le croyons, atteint, avant tout grâce aux formidables viviers d'artisans d'art de notre pays qui ont contribué avec un engagement remarquable à la reconstruction de la cathédrale.

Pour autant, un enjeu important est apparu au cours de ce chantier, qui préoccupe de nombreux professionnels des métiers d'art, à l'image d'une vitrailliste de ma circonscription que j'ai récemment rencontrée. Cet enjeu est celui du plomb, présent notamment dans les vitraux. En effet, notre pays possède la plus grande surface de vitraux au monde, qui représente 60 % du patrimoine mondial. Pouvez-vous, au regard des difficultés relatives au plomb rencontrées dans le cadre du chantier de Notre-Dame, nous indiquer quelles précautions ont été prises et quelles solutions seront possibles à l'avenir pour les vitraillistes ?

**Mme Sophie Blanc (RN).** La France se distingue par son patrimoine architectural, possédant près de quatre-vingt-dix cathédrales, dont l'État est propriétaire et responsable de l'entretien. Ces édifices requièrent une vigilance et une surveillance constantes. La reconstruction de Notre-Dame de Paris, qui sera réalisée en un temps record, témoigne de l'engagement remarquable des femmes et des hommes impliqués dans ce projet. Cependant, la question de la sécurité dans ces églises, qui sont à la fois des lieux de visite, de culte, et classées monuments historiques, reste préoccupante, notamment en raison des défis liés à leur mise en conformité avec les normes de sécurité actuelles.

Sans entrer dans les détails du plan d'action « sécurité des cathédrales », quelles sont les pistes à suivre afin de prévenir la répétition d'incidents similaires à ceux survenus à Notre-Dame de Paris dans les cathédrales situées dans nos circonscriptions ?

**Mme Isabelle Périgault (LR).** En préambule, je tenais à rendre un hommage appuyé au général Georgelin dont je salue la mémoire. Son équipe, à laquelle vous apparteniez, a réalisé un travail qui mérite d'être pleinement reconnu.

Je souhaite revenir sur l'aménagement des abords de Notre-Dame de Paris qui incombe en grande partie à la mairie de Paris. La réouverture de Notre-Dame de Paris en décembre 2024 devrait provoquer une augmentation des flux touristiques. Avant le dramatique incendie de 2019, la cathédrale comptait 12 millions de visiteurs et n'était devancée, en France, que par Disneyland qui attire 13,4 millions de visiteurs par an, soit une moyenne de 30 000 visiteurs par jour. La question de l'aménagement des abords du monument est donc cruciale en matière de gestion des flux de visiteurs à l'intérieur de l'édifice d'une part, et de sécurité des visiteurs d'autre part. Pouvez-vous nous renseigner sur les aménagements envisagés aux abords de la cathédrale ? Votre avis est-il pris en compte pour assurer une cohérence avec le projet global ?

**Mme Sylvie Bonnet (LR).** Les vitraux contemporains ont toute leur place dans l'architecture ancienne, surtout lorsque ceux d'origine ont disparu. Cependant, il est étonnant de vouloir remplacer des vitraux intacts pour les exposer dans un musée, d'autant que le choix du mobilier qui les remplacera suscite déjà l'interrogation de nombreux citoyens. Pourriez-vous nous éclairer sur l'origine de cette décision et expliquer comment et par qui seront sélectionnés ces vitraux contemporains, destinés à orner six des sept chapelles du bas-côté sud ?

**Mme Frédérique Meunier (LR).** Je voudrais aborder la question de l'établissement d'un musée à Notre-Dame de Paris. Certains historiens soulignent la nécessité de créer un véritable musée, qui ne se limiterait pas à exposer des collections d'œuvres d'art et à servir de point de départ pour la visite, mais qui ferait aussi office de dépôt archéologique et de laboratoire. En juillet dernier, le gouvernement a confié à M. Charles Personnaz, directeur de l'Institut national du patrimoine (INP), une mission à ce propos. Une première présentation des résultats est attendue en décembre 2023, et le rapport définitif sera remis en avril 2024.

Malheureusement, les spécialistes ont souligné une préoccupation urgente : les artefacts et les débris issus du chantier de reconstruction de Notre-Dame de Paris risquent d'être détruits à brève échéance, ce qui représenterait une perte considérable. Il semble donc urgent de prendre une décision concernant la création de ce musée. J'aimerais connaître votre point de vue sur cette question.

**M. Philippe Emmanuel (RE).** Ma question concerne les nombreux artisans et les métiers d'art impliqués sur le chantier. Ma préoccupation se focalise surtout sur l'après-chantier. Pourrions-nous tirer parti de ce site exceptionnel et de cette vitrine du savoir-faire français pour pérenniser la transmission des savoirs ? Ainsi, nos artisans pourraient former des apprentis pour garantir que ces savoir-faire, si précieux pour notre patrimoine historique, soient préservés à long terme.

**Mme la présidente Isabelle Rauch.** On évoque souvent l'héritage des Jeux olympiques, mais j'aimerais évoquer ici celui de Notre-Dame de Paris. Comment ce chantier hors norme, qui s'est étendu sur plusieurs années, a-t-il envisagé la préservation et la

valorisation de nos savoir-faire ? Comment les entreprises impliquées envisagent-elles la suite ?

**M. Philippe Jost.** Une question portait sur les appréhensions des vitraillistes. Je tiens à souligner que, si la raison et la rationalité prédominent – et nous pouvons toujours espérer que ce soit le cas – les vitraillistes ne devraient pas craindre pour la pérennité des vitraux ni pour l’art du vitrail dans le monde, étant donné que les vitraux ne présentent ni risques sanitaires ni risques environnementaux pour les populations. Une mobilisation est en cours, en France et à l’échelle de l’Union européenne, pour traiter ces questions avec lucidité et discernement, afin de préserver ce savoir-faire ainsi que tout l’héritage lié à l’art du vitrail.

Concernant les mesures de sécurité dans les cathédrales, vous avez vous-même abordé le plan « sécurité cathédrales ». Je suis convaincu que Mme Rima Abdul Malak et le ministère de la Culture se sont saisis de cette question avec une grande vigueur et attention. Ce plan est en cours de déploiement en France.

Je pense que l’incendie tragique de 2019 nous oblige désormais à aborder avec le sérieux nécessaire ces sujets essentiels de sécurité. Toutes les cathédrales ne seront pas dotées d’un système de brumisation dans les combles, mais elles bénéficieront chacune, selon leurs spécificités, de mesures très précises et opportunes. En effet, la stratégie globale de protection incendie comporte divers moyens d’action, et j’en ai souligné un particulièrement.

Concernant l’aménagement des abords de la cathédrale, je rappelle que sa réouverture est prévue pour décembre 2024 et que les travaux d’aménagement des abords s’étaleront de 2025 à 2027. La réouverture s’inscrit donc dans un contexte de phase transitoire, et nos discussions avec la Ville de Paris – avec laquelle nous entretenons une excellente relation sur ces sujets – visent à assurer des conditions d’accès adaptées à la cathédrale durant cette période, en préservant l’accès aux trois portails et à la rue du Cloître Notre-Dame.

Nous avons donc identifié une zone devant les portails, que nous appelons le petit parvis, qui sera immédiatement aménagée pour rester accessible à la déambulation publique durant les travaux sur le reste du parvis, avant de progressivement s’étendre vers le sud de la cathédrale, puis vers l’est au niveau des squares. Des contraintes seront nécessairement à respecter, car une portion de ces dizaines de milliers de mètres carrés entourant la cathédrale sera inévitablement obérée par les travaux, mais la problématique de maintenir un accès à la cathédrale est bien prise en compte, et nous jouerons un rôle actif dans ce domaine pour nos actions prévues dès le 8 décembre 2024. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Ville de Paris et avec Bas Smets, son maître d’œuvre, sur ce sujet.

En ce qui concerne le musée, divers aspects ou finalités ont été évoqués : permettre de comprendre la cathédrale, exposer et valoriser les savoir-faire nécessaires à son entretien. Vous avez mentionné une troisième facette de ce musée, qui consisterait à proposer un espace pour des dépôts lapidaires ou des vestiges de la cathédrale. La désignation de Charles Personnaz en tant que directeur de l’INP, assisté par Jonathan Truillet, conservateur du patrimoine, n’est pas fortuite. Ils sont pleinement conscients de cette dimension muséale. Cependant, un musée de quelques milliers de mètres carrés à l’Hôtel-Dieu ne peut pas traiter la question de la conservation des vestiges de valeur scientifique ou patrimoniale provenant de Notre-Dame de Paris. Une réflexion complémentaire est donc en cours, parallèlement aux travaux de restauration après la réouverture, concernant un lieu de stockage durable pour les vestiges d’intérêt de la cathédrale. Ce lieu ne sera pas l’Hôtel-Dieu, car les mètres carrés

limités et précieux sur l'île de la Cité ne sont pas adaptés à cet objectif, mais nous trouverons une solution. Par ailleurs, il faut être clair sur un troisième point : une partie des débris doit être détruite. Il ne s'agit pas de vestiges, mais de débris ou de décombres sans aucun intérêt scientifique ou patrimonial. Il n'est pas question de les conserver. Lorsque des robots ont été utilisés dans la nef pour évacuer les décombres des pierres tombées des voûtes, la plupart devaient être éliminés. Cette démarche est menée avec un grand respect, en collaboration avec des archéologues, des conservateurs et des scientifiques, afin que le tri soit effectué selon des critères appropriés.

L'importance de la transmission des savoirs a été soulignée. Ce chantier représente une occasion, prévue par la loi que vous avez adoptée, mesdames et messieurs les députés, de valoriser durablement ces métiers d'art, dont certains sont menacés. Cette restauration offre un coup de projecteur extraordinaire sur ces métiers, souvent méconnus. Nous savons, par les retours des entreprises, que les centres de formation d'apprentis (CFA) et les lycées professionnels peinent à recruter des candidats motivés et compétents dans certaines filières, y compris en charpenterie. Pourtant, la charpenterie est un métier magnifique. Nous avons déjà inclus dans nos contrats des clauses pour favoriser l'apprentissage et en assurons le suivi. Elles donnent d'excellents résultats. Nos entreprises adhèrent pleinement à cette démarche et sont très demandeuses. Un autre aspect fondamental à prendre en compte est que la pérennité de ces métiers dépend de l'existence de crédits destinés à l'entretien du patrimoine. Pour que ces métiers subsistent, ils doivent répondre à une demande. Pourquoi avons-nous pu mobiliser ces savoir-faire pour la restauration de Notre-Dame de Paris ? Même si le patrimoine n'est pas aussi entretenu que nous le souhaiterions, des centaines de millions d'euros sont néanmoins engagés dans des travaux de rénovation chaque année, ce qui permet de maintenir un socle de compétences, même si cela reste probablement insuffisant.

C'est dans ce contexte que des initiatives telles que la souscription nationale pour rénover le petit patrimoine religieux prennent tout leur sens. Le coup de projecteur sur Notre-Dame de Paris a mis en lumière des problématiques fondamentales, notamment l'attachement profond que la France et le monde éprouvent pour le patrimoine. Le patrimoine nécessite un financement adéquat et la générosité du public, si elle est sollicitée par des leviers d'action efficaces, peut se déployer en complément des financements publics. Je suis convaincu que cela contribue de manière utile et efficace à l'amélioration de la situation de ces métiers. Le musée de l'Œuvre de Notre-Dame de Paris y contribuera pour sa part.

**Mme la présidente Isabelle Rauch.** Merci infiniment, monsieur le président. Je remercie également les deux co-présidents du groupe de travail pour leur travail remarquable et les questions pertinentes qui ont été posées. Nous sommes impatients de nous retrouver prochainement sur le site de la cathédrale. Vous nous avez véritablement donné l'envie de venir constater *in situ* l'avancement et la maîtrise des travaux.

*La séance est levée à onze heures vingt.*

## Présences en réunion

*Présents.* – Mme Emmanuelle Anthoine, M. Rodrigo Arenas, Mme Bénédicte Auzanot, Mme Géraldine Bannier, M. Quentin Bataillon, M. Belkhir Belhaddad, Mme Béatrice Bellamy, M. Bruno Bilde, Mme Sophie Blanc, Mme Sylvie Bonnet, M. Idir Boumertit, Mme Anne Brugnera, Mme Céline Calvez, M. Lionel Causse, M. Roger Chudeau, Mme Fabienne Colboc, M. Laurent Croizier, M. Hendrik Davi, Mme Béatrice Descamps, M. Inaki Echaniz, M. Philippe Emmanuel, M. Laurent Esquenet-Goxes, M. Philippe Fait, Mme Estelle Folest, Mme Martine Froger, M. Jean-Jacques Gaultier, Mme Annie Genevard, Mme Catherine Jaouen, Mme Virginie Lanlo, M. Fabrice Le Vigoureux, Mme Sarah Legrain, M. Christophe Marion, M. Stéphane Mazars, Mme Graziella Melchior, Mme Frédérique Meunier, M. Maxime Minot, M. Julien Odoul, Mme Francesca Pasquini, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Isabelle Périgault, Mme Lisette Pollet, M. Alexandre Portier, Mme Isabelle Rauch, M. Jean-Claude Raux, Mme Cécile Rilhac, Mme Claudia Rouaux, M. Bertrand Sorre, Mme Violette Spillebout, Mme Sophie Taillé-Polian, M. Paul Vannier, M. Christopher Weissberg

*Excusés.* – M. Philippe Ballard, Mme Soumya Bourouaha, Mme Agnès Carel, M. Alexis Corbière, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Raphaël Gérard, M. Frantz Gumbs, M. Stéphane Lenormand, M. Frédéric Maillot, M. Karl Olive, M. Emmanuel Pellerin, M. Boris Vallaud

*Assistaient également à la réunion.* – M. Xavier Breton, M. Antoine Vermorel-Marques